

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 115 Zoologie appliquée 1			
Ancien Code	AGTA1B15	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CITA1150		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carla CARRASCO LEROY (carrascoleroyc@helha.be)		
Coefficient de pondération		50	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'UE de zoologie appliquée, permettra à l'étudiant de connaître les principales races domestiques de compagnie et de rente (sélection, utilité, particularités/fragilités). Des notions d'anatomie et d'extérieur seront aussi abordées (robes, régions du corps, squelette, dentition, système digestif, etc...). L'étudiant devra avoir mis en relation le lien existant entre la structure et la fonction, notamment en ce qui concerne l'anatomie comparée du tube digestif. Enfin, l'étudiant pourra discuter de questions d'actualité en relation avec l'animal.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.2 Développer un esprit critique
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.2 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
 - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
 - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant:

- Nomme les composantes anatomiques du squelette, du tube digestif, de l'appareil reproducteur, des régions extérieures et des robes des animaux vus au cours.
 - Explique la gestion de l'alimentation et de la reproduction des animaux en utilisant notamment les connaissances acquises sur l'appareil digestif et l'appareil reproducteur.
 - Identifie les principales races domestiques et décrit les objectifs de sélection, ainsi que les problèmes rencontrés.
 - Analyse et argumente au sujet des problèmes d'actualité vus au cours.
- et plus spécifiquement:
- Définir les objectifs de la domestication
 - Définir les notions d'animal domestique et d'espèce et de race
 - Préciser les rôles et l'utilité des animaux domestiques

- Comprendre la classification du règne animal
- Identifier les races vues au cours et leurs particularités/fragilités
- Etablir l'importance du bien-être animal
- Décrire l'anatomie interne et externe des espèces vues au cours
- Connaître les appellations des robes selon les espèces
- Identifier les régimes alimentaires des animaux vus au cours
- Identifier les principaux employeurs du secteur animalier

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA1B15A Zoologie appliquée

48 h / 5 C

Contenu

- Domestication : de l'animal sauvage à notre animal de compagnie ou de rente
- Ethnographie des races domestiques (morphologie, aptitudes, élevage...) : chien, bovin, cheval, chat (porc, abeille)
- Sélection et particularités de nos animaux domestiques
- Introduction à l'anatomie (régions extérieures, robes, squelettes, formules dentaires et vertébrales, systèmes digestifs): chien, bovin, cheval, chat (porc)
- Ethique animale
- (Les abeilles (questions d'actualité))

Démarches d'apprentissage

Prise de note pendant les séances de cours en autonomie ou en direct

Débat(s) amorcé(s) ensemble

Questionnaire à compléter pendant le film "Des chiens sur mesure"

Vidéos

Articles à lire chez soi et à connaître

Synthèses à réaliser soi-même

Dispositifs d'aide à la réussite

- Récapitulatif des points importants
- Explications sur le contenu type de l'examen
- Disponibilité du professeur pour toute question par mail, par teams ou pendant le cours

Sources et références

Inventaire des animaux domestiques en France – A.Raveneau - Ed. Eclectis

Petit atlas d'anatomie des animaux domestiques – B. Collin – Derouaux ordina Editions

Encyclopédie du chien – Royal Canin

...

Une liste complète sera fournie avec le support de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives à compléter pendant le cours

Planches anatomiques

Films commentaires/débats

Articles scientifiques à lire et à connaître

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen sera écrit aux deux sessions, en général, l'étudiant y trouvera:

- Question(s) ouverte(s)
- Question(s) courte(s)
- Planche(s) anatomique(s) à compléter
- Photos de certaines races (chiens, bovins, chevaux, chats (porcs)) vues au cours à identifier et à commenter

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical valable et rendu dans les délais, l'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre lui-même contact avec le professeur afin de voir s'il est possible de reprogrammer son examen ou non.

En cas d'examen non présenté sans justificatif valable, il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session.

L'UE sera validée si l'étudiant obtient au moins 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).